

RÉUNION DE RENTRÉE

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026
18h00

équipe pédagogique : PS-MS-GS : Fabienne Mélot, Aurélie Mauffrey le vendredi
ATSEM : Magali marquet
CP-CE2 : Marc Pequignot
CE1-CM1-CM2 : Anne Combebias / Corentin Poirot
UE : Sylvie Gaussin
remplaçants : Corentin Poirot, Manon Siener
Rased : Fabienne GROSJEAN - psychologue : 03-84-40-45-24 ou 07 66 16 03 52
Christelle LEPAUL - Enseignante spécialisée

Périscolaire : Katyline Sauvage - tél : 03 84 93 94 38 et Katty
de 7h30 à 8h20, pour la restauration de midi et de 16h30 à 18h30.

Effectifs : PS-MS-GS : 7+7+6 (20) Au total, 57 élèves sont inscrits
CP-CE1-CE2 : 9+7+3 (19)
CM1-CM2 : 11+7 (18)
+ UE : 11 élèves

En préambule, je voulais rappeler que le fonctionnement de l'école est soumis aux directives du ministère de l'éducation nationale et de l'ARS pour tout ce qui est sanitaire.

Les enseignants se doivent d'appliquer les textes dans leur classe et le directeur est le garant de l'application effective de ces textes.

Le dialogue et la concertation doivent rester la règle pour toutes les questions concernant votre enfant. Les réponses données se conforment évidemment au respect des textes auxquels nous sommes soumis.

Obligation scolaire : Tous les enfants inscrits sont soumis à la même règle d'assiduité. Toute absence doit être justifiée.

Nous devons signaler toute absence, quelle qu'elle soit dans une application dédiée. Les signalements à l'inspection se feront alors automatiquement si nous n'avons pas de justificatif. Pensez à compléter les billets d'absence que nous vous avons fournis dans le cahier de liaison. 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le même mois donnent lieu à un signalement.

Toute absence ou tout retard doit être signalé dans la demi-journée soit par téléphone, soit par SMS (rappel des numéros : téléphone école 03 84 40 10 58, sms sur le portable 06 02 14 88 24)

Communication avec les familles : cahier de liaison et sur rendez-vous pris auprès des enseignants ou de moi-même.

Toutes les informations concernant vos enfants doivent être données directement à l'enseignante. Un personnel de l'école ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'avoir oublié de nous faire part d'une information.

Le cahier de liaison doit absolument être signé à chaque information. C'est le seul moyen pour nous d'être sûrs que vous avez bien LU toutes les informations

Nous avons listé des manifestations et des projets auxquels nous projetons de participer.

Manifestations :

- Marché de Noël : le vendredi 11 décembre
- Carnaval : déguisement libre, tour du Mont Valot. Information à la mairie. Vendredi 12 février 2027
- Marché de printemps et vide grenier : dimanche 2 mai 2026
- Exposition : semaine du mercredi 2 juin au mercredi 16 juin 2026

- Kermesse : vendredi 21 mai (avec une représentation des élèves – danse ou autre- + chorale)

Projets :

- Jardin : à récolter.
- Piscine : toutes les classes iront à la piscine cette année.
- Rencontres sportives inter-écoles sur Luxeuil dans l'année.
- Ecole et cinéma
- lire et faire lire : Brigitte Fouquet (DDEN)
- bibliothèque
- Ventes :
 - Photos individuelles (début novembre)
 - Calendriers et sapins
 - Objets au marché de Noël (5 euros maxi)
 - Vente de fromage
- JMF
- Côté cour
- Cinéma d'Asie
- Projet pâte à son : nous bénéficierons de séances avec Mme Py, intervenante de l'EDMT.

Une charte du parent accompagnateur a été communiquée dans les cahiers de liaison de chaque élève à la rentrée afin que chaque parent qui souhaite accompagner la signe.

Pédagogie :

- APC : CP- CE1-CE2 : lundi et jeudi 16h30/17h15 à compter du lundi 14 septembre 2025.
CM1-CM2 : mardi et jeudi 16h30/17h15 à compter de la deuxième période .
Pensez à donner un PETIT goûter.
Les enseignants donnent les autorisations et des informations précises aux enfants concernés.
- Education à la Vie Affective et Relationnelle : l'objectif général est la prévention et la lutte contre les violences quelles qu'elles soient. Dans le premier degré, il y a trois domaines : la biologie (connaissance de son corps, se sentir bien), les relations aux autres et les émotions, les lois et la société (ce qui est autorisé, règles de respect).
- Le numérique raisonné :
 - Pas avant 3 ans
 - A partir de 3 ans : déconseillé et exceptionnel
 - A partir de 6 ans : limité et encadré
 - A partir de 9 ans : modéré et encadré
 - A partir de 12 ans : autonomie AVEC contrôle parental

Le climat scolaire :

- La Charte parents-école, 4 points importants sont détaillés :
 - Une relation fondée sur le respect mutuel
 - Un dialogue régulier, constructif et apaisé
 - Une co-éducation pour le bien-être et la réussite des élèves
 - Devenir partenaire de l'école.

Elle sera jointe au règlement intérieur dans les cahiers de liaison, les deux documents seront à lire attentivement et un accusé de réception doit être signé des deux parents.

Santé, hygiène :

- Il n'y a toujours pas de médecin scolaire sur le secteur. Cela ne concerne que les enfants à partir de 6 ans (grande section). En cas de besoin, tout se passe par téléphone avec le médecin de l'inspection académique : le Dr Guillaume.
- Le sommeil : le temps de repos en maternelle correspond à la prise en compte des besoins physiologiques des jeunes enfants (10 à 12 heures de sommeil quotidien sont nécessaires au bon développement des enfants).
Pour les autres enfants, nous avons déjà constaté que certains élèves sont fatigués, et ce, dès le matin. Il est important que chaque enfant dorme 9h00 minimum (et jusqu'à 12h00) par nuit.

sécurité :

- toboggan : interdit hors temps scolaire
- par arrêté préfectoral, il est désormais interdit de fumer à moins de 10m. de l'école.
- VIGIPIRATE :
 - une sonnette est installée et les portes en dehors des heures d'entrée et de sortie des enfants sont toujours fermées à clé.
 - Une personne (Martine Menigoz) assure la surveillance des entrées et sorties au portail. Elle demandera l'identité de toute personne non connue.
- 5 exercices de sécurité se dérouleront au cours de l'année : 3 exercices incendie, 1 exercices intrusion/attentat et 1 exercice risque majeur.

Election des parents élus :

- Pour l'école, la liste peut compter 6 parents pour siéger au Conseil d'école (1 parent + 1 suppléant par classe)
- 6 parents présents sont volontaires, une réunion sera programmée pour préciser l'organisation des élections avec ces parents. La liste est complète.

Informations complémentaires :

- les emplois du temps et les contenus pédagogiques ainsi que le programme EVAR ont été présentés dans chaque classe lors de réunions spécifiques.
- Parler de l'école à la maison avec votre enfant, regarder ce qu'il rapporte à la maison est très important pour lui permettre de s'épanouir pleinement à l'école.
- En cas de besoin, vous pouvez prendre rendez-vous avec les enseignantes après la classe.
- Les publicités ainsi que les informations hors école sont passées par l'école à titre informatif, sans caractère obligatoire.